

Compte rendu sommaire

Séance du 12 Avril 2021

L'an 2021 et le 12 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BUREL Régis Maire.

Présents : M. BUREL Régis, Maire, Mmes : BAINOL RIBERT Francine, BOULANGER Liliane, FESTES Isabelle, GIRARD Roselyne, LE GULUCHE Anne-Marie, LE ROUX Yasmine, MM : ALASIA Joël, BOLANT Claude, MAHIEUX Christian, MATHIEU Benjamin, TROUSSELLE Mathieu, VAUTIER Fabrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANGER Ludiwine à M. BOLANT Claude, M. MAGNIER Benoît à M. MAHIEUX Christian

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 07/04/2021

Date d'affichage : 07/04/2021

A été nommée secrétaire : M. TROUSSELLE Mathieu

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée une modification à l'ordre du jour :

01/Convention de groupement de commandes "assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances " et "marché d'assurances"/Approbation

Modification acceptée à l'unanimité.

Modification à l'ordre du jour

01/Convention de groupement de commandes "assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances " et "marché d'assurances"/Approbation

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) souhaite constituer un groupement de commandes ayant pour objet la consultation et la conclusion de plusieurs marchés de services :

- Assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances,
- Marché d'assurances.

Par la suite, la commune s'assurera de la bonne exécution du (des) marché(s).

Conformément au Code de la Commande Publique, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement.

Monsieur le Maire propose d'accepter et d'adhérer au groupement de commandes.

Vote à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

01/Séance à huis clos

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID-19 ;

Que le public ne peut être accueilli ;

Que la retransmission en direct des débats ne peut pas être techniquement réalisée ;

Pour le respect des recommandations sanitaires et sur demande des Conseillers Municipaux, le Maire propose que la séance soit tenue à huis clos.

Vote à l'unanimité.

02/Approbation du Compte Administratif M14 - Exercice 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude BOLANT délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Régis BUREL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENS ES OU DEFICI T	RECETTES ES OU EXCEDES NTS	DEPENS ES OU DEFICIT	RECETTES ES OU EXCEDES ENTS	DEPENS ES OU DEFICI T	RECETTES ES OU EXCEDES NTS
Résultats reportés		545 333.29		393 136.42		938 469.71
Opérations de l'exercice	618 515.33	554 494.01	589366.2 7	463 744.72	1207881. 60	1018238.7 3
TOTAUX	618 515.33	1 099827.30	589366.2 7	856 881.14	1207881. 60	1956708.4 4
Résultats de clôture		481 311.97		267 514.87		748 826.84
Restes à réaliser			32 152.00		32 152.00	
TOTAUX CUMULES	618 515.33	1 099827.30	621518.2 7	856 881.14	1240033. 60	1956708.4 4
RESULTATS DEFINITIFS		481 311.97		235 362.87		716 674.84

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

03/Approbation du Compte de Gestion M14 – Exercice 2020

Après présentation des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 ; les décisions modificatives ; les titres et mandats définitifs ; le compte de gestion dressé par la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif ; du passif ; des recettes à recouvrer et des restes à payer.

Après approbation du compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris toutes les écritures figurant au bilan de l'exercice 2020, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

04/Affectation des Résultats M14 - Exercice 2020

Après approbation du Compte Administratif de l'exercice 2020 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de : **481 311.97 euros (002)**

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent à la section d'investissement s'élevant à : **267 514.87 euros (001)**

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2020 à mandater s'élèvent à **32 152.00 euros** et des recettes certaines restant à recevoir à la même date s'élèvent à **0 euro**.

Considérant les besoins recensés pour l'année 2020.

Considérant que le budget de l'année 2021, comporte en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de : **179 552.24 euros**.

Décide, sur proposition du Maire et à l'unanimité des présents, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (compte 002) : **481 311.97 euros**.
- affectation de l'excédent d'investissement reporté (compte 001) : **267 514.87 euros**.
- affectation de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : **0 euro**.

Vote à l'unanimité.

05/Approbation et Vote du Budget Primitif 2021

Après présentation, du Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

à la somme de **961 105.97 € en Fonctionnement**

à la somme de **693 170.89 € en Investissement**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

05/Vote des Taxes Locales

Suite aux modalités de compensation financière de la part départementale de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) pour les Collectivités Locales, relatives à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Les Taux d'Imposition applicables à chacune des taxes directes locales retenus pour l'année 2021 sont :

- Taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB) : 46.81 %
- Taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 19.33 %
- Taux de Cotisations Foncières des Entreprises (CFE) : 0 %

Vote à l'unanimité.

06/Tarifs Communaux 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal les différents tarifs applicables au 1er janvier 2021.

ANNEE ==>>>>	2021
CANTINE - ENFANT Au 1er Septembre 2021	4,20 €
AFFOUAGE (le stère)	6,00 €
LOYER logement communal place de la Mairie	420,00 €
Logement communal rue des Maraîchers	500,00 €
Garages communaux rue des Près	48,00 €
LOCATION salle des fêtes Extérieurs Week End	500,00 €
LOCATION salle des fêtes Nogentellois Week End	250,00 €
<i>CAUTION Week-end</i>	400,00 €
LOCATION salle des fêtes Nogentellois 1 journée	200,00 €
LOCATION salle des fêtes Extérieurs 1 journée	260,00 €
<i>CAUTION 1 Journée</i>	200,00 €
GARDERIE	1,00 €
CONCESSION TRENTENAIRE	300,00 €

CONCESSION CINQUANTENAIRE	500,00 €
COLUMBARIUM TRENTENAIRE	300,00 €
COLUMBARIUM CINQUANTENAIRE	500,00 €
CAVURNE au 1er mai TRENTENAIRE	250,00 €
CAVURNE au 1er mai CINQUANTENAIRE	400,00 €
DROIT DE PLACE	50,00 €

Vote à l'unanimité.

07/Tarif Location de Chasse

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, acceptent le renouvellement du bail de location au tarif de 3 400, 94 euros pour l'année 2021.

08/Demande de subvention DSIL : Isolation Salle des Maraîchers

Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries extérieures de la salle des Maraîchers suivant le plan de financement prévisionnel.

L'assemblée sollicite une participation financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) du montant HT.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

Vote à l'unanimité.

09/Annulation de créance par émission de mandat au 6542

Un ancien administré a bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à un jugement de la commission de surendettement des particuliers.

A la demande de la Trésorerie de Château-Thierry cette créance doit être annulée par l'émission d'un mandat au compte 6542 pour la somme de 1 063.80 €.

Vote à l'unanimité.

10/Renouvellement Contrats acquisition et maintenance de logiciels SEGILOG

Monsieur le Maire informe l'assemblée du renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

M. Benjamin MATHIEU s'est entretenu le 30 mars 2021, avec le Major Franck MARTIN, référent sureté, au sujet de la vidéoprotection

En mairie, le 13/04/2021

Le Maire, Régis BUREL